



Club CANIN du Fumelois

Siège social à Fumel

Adresse du terrain d'entraînement : 234 route de Bouy - 47500 Fumel

Adresse de gestion : Mme Lecocq Michèle 1398 route de Cayzac– 47150 Salles

RNA n°W473001639 - Siret : 498 367 192 00016 - Habilitation SCC 2236

COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 du Club Canin du Fumelois

Le 14 février 2026, les membres de l'association dénommée CLUB CANIN DU FUMELOIS (CCF), se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans son local 234 route de Bouy à 47500 Fumel, sur convocation de la Présidente, transmise par lettre simple ou par courrier électronique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Rapport moral et activités*
2. *Rapport financier*
3. *Vote de l'assemblée*
4. Les activités prévisionnelles
5. Budget prévisionnel
6. Vote d'approbation des projets d'activités et budget 2026
7. *Établissement de la cotisation statutaire annuelle vote d'approbation*
8. *Renouvellement partiel du comité et du bureau vote d'approbation*
9. *Questions diverses non soumis à vote*
10. *Intervention des autorités présentes*

Personnes présentes : M. le Maire de Fumel Jean-Louis Costes et sa directrice de cabinet Marie Pierre Berry, M. Borie Daniel Maire de Saint-Vite et Vice-président du conseil départemental, M. Aman Damien, Mme Anselmi Irène, Mme Aries Corinne, M. Auger André, Mme Cerruti Julie, M. Cheucle Jérôme , Mme Drure Fabiola, M. Doré Daniel, Mme Duperrin Simone, M. Ertus Jacques, Mme Ertus Valérie, M. Langlois Jonathan, M. Laymond Benoît, M. Lavainne Denis, Mme Michèle Lecocq, Mme Senellart Edith, Mme Soell Dominique, Mme Toffoli Béatrice, M. Daniel Vilain.

Personne représentée : Mme Bornnerie Pascale

La présidence de séance est assurée par Mme Michèle Lecocq présidente, assistée de M. Vilain Daniel vice-président, trésorier adjoint et de Mme Drure Fabiola secrétaire titulaire. Deux scrutateurs sont désignés pour la séance.

Le CCF comptant 38 membres enregistrés, l'assemblée comptant 19 présents et 1 représenté, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour approuvé par les participants, la Présidente déclare la séance ouverte et remercie tous les participants

1. Rapport moral et d'activités

1.1 La situation du Club

Notre club comptait 42 adhérents + 10 entrants courant 2025. Nous avons enregistré en cours d'année 14 sortants. A ce jour, nous comptons 38 adhérents.

Cette situation paraît satisfaisante, sachant que notre club a toujours fonctionné avec 30 à 40 adhérents. Sur les 14 sortants nous avons plusieurs cas de figure. Les motivations des sortants sont diverses : changement de département, maladie, chiens décédés, abandon de progression, propriétaire décédé.....

La Présidente tient à rappeler que le club est une association et non pas une société de services qui délivre une prestation temporaire. Tous les adhérents sont bénévoles et payent tous leur cotisation qui ouvre le droit à bénéficier des prestations dispensées par le CCF.

Le CCF bénéficie de plusieurs soutiens fournis par le prestataire d'alimentation animale (dons en nature) et par la collectivité (subvention de la Mairie de Fumel) .

1.2 les activités canines

En préalable, le fonctionnement de l'organisation cynophile française est rappelé à tous les participants par Daniel Vilain.

Les activités dirigées, essentiellement l'éveil des chiots et l'obéissance, sont les principales disciplines pratiquées au sein du Club, et qui dépendent de la CUN CBG. En plus de l'obéissance sont proposés le cavage qui dépend de la CUNCAV et l'initiation à l'agility qui dépend de la CNEAC.

- Les entraîneurs :

Pour animer ces activités le club dispose de 4 entraîneurs qui accueillent les cynophiles sur 3 terrains d'entraînement, soit en cours collectif le samedi, soit en cours individualisé dans la semaine.

Un entraîneur a démissionné.

A ce jour :

- Trois entraîneurs en obéissance.
- Deux adhérents avancés en cavage ont pris en charge les entraînements à la demande des adhérents intéressés.

- Les entraînements :

Éveil des chiots et progression : dès 2 mois et demi pour l'apprentissage des bases.

Entraînement aux concours : 9 Chiens en entraînement concours obéissance et/ ou cavage actuellement .

A noter que le club délivre également, à la demande, des cours d'initiation à l'agility.

- Les concours :

Cet entraînement de base trouve sa concrétisation dans la présentation des chiens aux examens et concours que le club organise périodiquement.

En absence de concours d'obéissance sur place en 2025, des adhérents ont passé des concours à l'extérieur dans d'autres clubs, ainsi que le CSAU (test de sociabilité)

7 adhérents ont passé le CSAU avec mention excellent
1 adhérent en Brevet résultat obtenu: excellent
1 adhérent en Classe 1 ayant obtenu 1 excellent
1 adhérent en classe 2 ayant obtenu 1 excellent

Pour le cavage : 3 adhérents ont passé une quinzaine de concours à l'extérieur.

André Auger et sa chienne Uranie se qualifient 4eme sur 108 et ont participé à la finale du championnat de France. Ils terminent 3eme au championnat de France et 9eme à la coupe de France.

- Démonstrations extérieures :

Nous avons été invités à Lacaussade à l'occasion de la fête votive du 3 Août, pour présenter le club et ses activités canine en démonstration avec 5 chiens pour obéissance et cavage .

Le forum auquel nous avons participé le 6 septembre 2025 a été à la hauteur de nos attentes ; le stand du CCF a connu une fréquentation notable se concrétisant par 4 personnes enregistrées.

Le CCF a été également présent à la démonstration de cavage et d'obéissance à Villeneuve sur lot lors de l'exposition canine le 25 mai 2025.

1.3 les activités d'entretien

L'entretien général a consisté à consacrer 4 journées le 14 et 15 juin et le 5 avril et le 28 juillet.

dans l'année pour effectuer de grands nettoyages annuels avec la participation de tous les adhérents volontaires.

L'entretien courant se limite à la tonte hebdomadaire souvent assurée par les entraîneurs à raison de 5 tontes de 2h en moyenne, soit 10h. Des travaux divers ont également été entrepris (engazonnement des terrains, lasure du local)

1.4 La communication

S'agissant de communication en direction du public en vue de faire connaître plus largement le club et de contribuer au recrutement des adhérents, elle intervient à trois niveaux :

- La gestion du site internet qui doit à la fois être la vitrine du club et la voix officielle du club en matière d'informations pérennes à la disposition des adhérents concernant les activités du club et les recommandations pratiques utiles à tous les possesseurs de chien; cela entraîne une fréquentation importante du site par des visiteurs extérieurs y compris hors département, ce qui témoigne de l'intérêt du site.
- La page Facebook est destinée à rendre compte de l'actualité et informer des prévisions à court et moyen terme. Ce média est donc complémentaire du site internet.
- Les relations avec la presse locale qui interviennent principalement lors des événements majeurs intéressants du CCF, à savoir l'assemblée générale annuelle, l'organisation des concours, la participation au forum des associations.

La communication aux adhérents en mode collectif ou individualisé continue de se faire à partir d'une liste de diffusion transmise par messagerie électronique.

Par ailleurs, une application a été mise en place pour permettre la gestion informatisée des commandes mensuelles de croquettes

1.4 les activités administratives et financières

S'ajoutent à ces différentes actions, des activités administratives qui nécessitent un temps de bénévole difficile à comptabiliser (accueil des adhérents et préparation de leurs dossiers, relation

avec les partenaires canins, la Mairie, les fournisseurs de matériels, enregistrement des séances d'entraînement, instruction des dossiers de licences, travail comptable, préparation des réunions statutaires).

Les activités financières nécessitent un suivi constant et rigoureux du à la rotation fréquente des adhérents en cours d'année.

2. Rapport financier

Mr Vilain Daniel trésorier adjoint présente le compte de résultats de l'exercice écoulé, la comptabilité ayant été arrêtée au 30 novembre 2025, et le bilan financier de l'association.

2.1 Compte de résultats

Il est établi conformément aux dispositions du plan comptable associatif selon le principe d'une comptabilité simple des dépenses et recettes.

Le montant des recettes s'élève à 12 157,12€, celui des dépenses à 12 603,62€, ce qui entraîne un résultat déficitaire de 396,50€

A noter que

- le poste "croquettes" fait l'objet d'une comptabilité spécifique intégrée dans la comptabilité générale dans la mesure où le CCF ne sert que de relais intermédiaire entre le fournisseur d'alimentation animale et les adhérents bénéficiaires. Ce poste représente environ 50% du chiffre d'affaire constaté dans l'année.
- Le résultat négatif est imputable à un non encaissement des créances du dernier trimestre qui seront comptabilisées sur l'exercice 2026

2.2 Bilan

La synthèse du bilan 2025 est donnée dans le tableau ci-dessous :

ACTIF	01/12/2025	PASSIF	01/12/2025
ACTIF IMMOBILISE	0,00 €	FONDS ASSOCIATIF	
SOUS TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0,00 €	Fonds associatifs et réserves	0,00 €
		Résultat des exercices précédents	3 062,77 €
ACTIF CIRCULANT		Résultat de l'exercice	-396,50 €
Solde Banque : Crédit Agricole	2 666,27 €	SOUS TOTAL FOND ASSOCIATIF	2 666,27 €
		DETTE	
Solde de Caisse		emprunts	0,00 €
Produits à recevoir (Créance à court terme)		charges à payer (Dettes à court terme)	0,00 €
SOUS TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 666,27 €	SOUS TOTAL DETTES	0,00 €
	2 666,27 €		
TOTAL ACTIF	€	TOTAL PASSIF	2 666,27 €

Le bilan est équilibré.

3. Vote des résolutions concernant l'exercice clos

L'assemblée s'étant prononcée pour un vote à main levée, elle est consultée sur les résolutions portant sur :

- **Le rapports moral et d'activités :**

L'AG approuve le rapport moral et d'activités 2025

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

- **Le rapport financier :**

L'AG, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un solde de 2 666,27€

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

- **Le quitus aux administrateurs :**

L'AG donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice 2025

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

- **L'affectation du résultat de l'exercice :**

L'AG décide de porter le résultat déficitaire de l'exercice 2025 s'élevant à 396,50€ en diminution du fonds associatif

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

4.Examen des projets d'activités et travaux pour 2026

Prévisions pour les activités canines

- Maintien des activités en cours avec les aménagements suivants :
 - o Réorganisation des entraînements avec 3 entraîneurs.
 - o Préparation aux nouvelles épreuves de l'initiation au brevet.
- Participation aux manifestations extérieures (forum des associations, fête votive de Lacaussade, contribution à l'exposition canine de Villeneuve)
- Concours d'obéissance prévu le 09 et 10 mai 2026 sur les terrains d'entraînement à Fumel.
- Concours de cavage le 20 septembre 2026 sur la commune de Saint-Vite.
- Sortie le dimanche en groupe une fois par mois sous la forme d'un parcours marche et entraînements à partir d'avril 2026.

Prévisions de travaux et achats pour le fonctionnement du club

- Mise en place de 4 journées d'entretien général selon calendrier défini.
- Travaux sur terrains d'entraînement:
 - o Mise en place des barrières sur les aires d'entraînement.
- Travaux sur locaux d'accueil :
 - o Finition du bureau (mise en place des fenêtres, et ventilateurs – lasurage d'entretien de la structure bois)
 - o Rénovation des toilettes

5. Le budget provisionnel

Les éléments de calcul étant définis, le budget provisionnel 2026 est établi comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL 2026				
Catégorie	DEPENSES		RECETTES	
Exploitation	Fonctionnement général	4000	Cotisations	4500
	Entraînements/ Concours	1000	Subventions	300
			Fonds associatif	1300
Financier	Frais bancaires	100		
Exceptionnel	Travaux - Matériels	1100	Dons	100
Autres	Croquettes	7000	Croquettes	7000
TOTAL		13200		13200

Il est proposé de limiter le prélèvement sur le fonds associatif à 10% du prévisionnel de manière à conserver 1500 € en fonds de réserve pour couvrir tous les aléas qui pourraient se présenter en cours d'année et de payer les frais annuel tel qu' EDF, frais bancaires, assurance, location terrain.

6. Vote des dispositions prévues pour l'exercice 2026

L'assemblée s'étant prononcée pour un vote à main levée, elle est consultée successivement pour:

- Le projet activités et de travaux prévisionnels
- Le projet de budget prévisionnel

Pour chacun des points ci-dessus,

Ont voté : Pas de contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité

6. Etablissement du montant des cotisations statutaires

Les ressources attendues comprennent:

- Les cotisations : le régime des cotisations statutaires doit évoluer pour tenir compte des nouvelles dispositions prises par la SCC en matière de licence. De ce fait et pour simplifier la compréhension du dispositif mis en place, il est proposé les mesures suivantes applicables immédiatement :
 - Institution d'une cotisation de base unique quelle que soit la catégorie d'adhérent
 - Ajout d'un supplément pour participation aux activités canines des adhérents concernés
 - Les frais de licence par chien participant aux concours ne sont pas inclus dans le montant de la cotisation

En conséquence le tableau des cotisations 2026 est ainsi mis en vigueur dès la fin de l'assemblée :

Catégories de membres	Montant de la cotisation statutaire		
	Cotisation de base (socle commun)	Supplément pour participation aux activités canines	TOTAL €
<i>membre actif = membre adhérent propriétaire et conducteur de chien</i>	30	100	130
<i>2è membre actif/famille conduisant le même chien que le propriétaire</i>	30		30
<i>membre actif mineur – 16 ans</i>	30	30	60
<i>conducteur membre actif</i>			
<i>Conducteur non membre actif</i>	30		30
<i>membre associé</i>	30		30
<i>Droit d'entrée membre associé</i>	30		30

- Les dons: Le CCF n'est pas éligible aux dispositions fiscales (art.200 CGI, alinéas 1b et 2.5) permettant la défiscalisation partielle des dons octroyées à l'association pendant l'année fiscale. Les dons manuels non déductibles restent cependant les bienvenus en soutien de l'action menée par le CCF.
- Les subventions municipales : il est proposé de reconduire la demande exprimée auprès de la commune de Fumel. Il est envisagé par ailleurs de solliciter d'autres communes de Fumel Vallée du Lot à compter de l'exercice 2027.

Après discussion, l'assemblée sollicitée pour voter à main levée, approuve la mise en place du nouveau régime des cotisations statutaires

Ont voté : Pas de contre ni d' abstention. Approbation à l'unanimité.

7.Renouvellement partiel des membres du comité

Composition du comité en 2025 : M. Aman Damien, M. Auger André, M. Doré Daniel, Mme Drure Fabiola, M. Laymond Benoît, Mme Lecocq Michèle, M. Rivière Alain, Mme Rodriguez Lucie, M. Vilain Daniel.

Prenant acte d'une part, de la démission de M.Rivière Alain et de Mme Rodriguez Lucie , d'autre part des candidatures de M. Cheucle Jérôme et de Cerutti Julie, et compte tenu du fait que les autres membres acceptent de poursuivre leur mandat en cours, l'assemblée est sollicitée pour voter à bulletin secret sur la candidature des deux candidats. Après dépouillement, ont obtenu :

Mme Cerutti : 0 contre, 0 abstention, 19 pour

M. Cheucle : 0 contre, 1 abstention, 18 pour

Les deux nouveaux entrants étant élus, l'assemblée approuve la constitution suivante du nouveau comité.

Composition du comité en 2026: M. Aman Damien, M. Auger André, Mme Cerutti Julie, M. Cheucle Jérôme, M. Doré Daniel, Mme Drure Fabiola, M. Laymond Benoit, Mme Lecocq Michèle, M. Vilain Daniel.

Le comité ainsi constitué confirme en séance la désignation des membres du bureau dans les fonctions suivantes :

Présidente Lecocq Michèle,
Vice-président Vilain Daniel
Secrétaire Drure Fabiola
Secrétaire adjoint Auger André
Trésorier Aman Damien
Trésorière adjointe Cerutti Julie.

7. Informations et questions diverses

La séance se termine sur l'intervention de M. le Maire de Saint-Vite, Vice-président du conseil départemental.

La Présidente remercie les personnes présentes et clôt la séance.

Etabli à Fumel, le 28 février 2026

Mme Lecocq Michèle,
Présidente du Club Canin du Fumélois